

# Un troisième plan de lutte contre les algues vertes

La troisième version du plan contre ce fléau vert a été présentée lundi devant les élus du Département. Qui ont voté une enveloppe de 1,7 million d'euros pour les cinq années à venir.

## Décryptage

### « Le manque d'implication de l'État pointé du doigt »

Dans le jargon des technocrates, on appelle cela un Plav. Comprenez : plan de lutte contre les algues vertes. Après le Plav 1 (2010-2015), le Plav 2 (2016-2021), voici venir maintenant le Plav 3 pour la période 2022-2027. « Certes, lors des deux premiers programmes, des améliorations ont été constatées explique Didier Yon, conseiller départemental de Plénée-Jugon, délégué à l'Agriculture. Notamment une baisse des taux de nitrate dans les eaux brutes ou encore moins d'échouage d'algues sur la plage de Saint-Michel-en-Grève. Mais différents rapports (Sénat et Cour des comptes) ont jugé ces améliorations insuffisantes et pointé du doigt le manque d'implication de l'État. » D'où ce nouveau plan de lutte, présenté lundi aux élus du Département.

### Un budget multiplié par deux

Concrètement, ce nouveau plan, initié par l'État, comprend deux nouveautés. Tout d'abord, la nomination d'un « monsieur Algues vertes ». Nommé en novembre dernier, Étienne Guillet, sous-préfet basé à Saint-Brieuc, mais rattaché aux deux préfets des Côtes-d'Armor et du Finistère, est chargé de coordonner les mesures mises en œuvre et d'accompagner les acteurs locaux, que ce soient les élus, les agriculteurs, le monde associatif.

Deuxième nouveauté : un effort financier conséquent. Pour les six prochaines années, 71 millions d'euros sont mis sur la table. Soit plus du double que le précédent plan (35 M€). « Le conseil départemental



Le troisième plan de lutte contre les algues vertes a été validé lundi par le conseil départemental.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

s'impliquera à hauteur de 1,7 million d'euros », indique Didier Yon.

### 1 400 hectares de terres concernées

Les baies de Saint-Brieuc, de la Fresnaye et de Saint-Michel-en-Grève (La Lieue-de-Grève), principalement impactées par la prolifération d'algues vertes dans le département, ont été classées en zones soumises à contrainte environnementale (ZSCE). Cela concerne quelque 1 400 ha de terres. « Dans le périmètre de ces ZSCE, des contrats territoriaux vont être proposés, le but étant de faire évoluer les pratiques et les systèmes agricoles afin de diminuer les flux de nitrates, précise Didier Yon. Pour accompagner les agriculteurs

volontaires, des incitations financières (NDLR : les paiements pour services environnementaux) seront mises en place jusqu'en 2025. »

Si ce « volontarisme ne portait pas ses fruits », pour reprendre la formule de Nathalie Novak, conseillère départementale de Plérin, déléguée à l'Environnement, « un cadrage réglementaire fort fixant des obligations de résultats et de moyens de contrôle » serait alors institué.

### Les réserves de l'opposition de droite

À l'exception de Romain Boutron, conseiller départemental de Loudéac, qui s'est abstenu, l'opposition de droite a validé ce nouveau plan de lutte contre les algues. Avec quelques

bémols toutefois. « Je regrette qu'à aucun moment ne soient reconnus, ni même évoqués les efforts accomplis par les agriculteurs, a expliqué Mickaël Chevalier, président du groupe. Ce troisième plan renforce encore la contrainte réglementaire sur les agriculteurs. Veillons à prendre en compte le degré d'acceptabilité des nouvelles mesures qui vont s'appliquer, afin d'éviter tout risque de découragement dans une profession difficile. Ce nouveau plan ne pourra réussir qu'avec l'adhésion des agriculteurs et des filières. »

Joël BIGORGNE.